Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501521-20251218-2025_233-DE

DCM DU 18 DECEMBRE 2025

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2025.233*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, **le 18 décembre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 12 décembre 2025 - **Date d'affichage** : 19 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 29

21 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Éric GOSSET, Ronan SALAÜN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

7 excusés : Messieurs Alain CLÉRY, Jean-Christophe GILBERT, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT, Mickaël ROSETZKY et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE et Chantal FRANCANNET. NOËL.

7 pouvoirs : Messieurs Alain CLÉRY (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), Grégory PRENVEILLE (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN), Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER), Mickaël ROSETZKY (qui a donné pouvoir à Julie AUBAUD) et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER) et Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501521-20251218-2025_233-DE

CANDIDATURE DE LA VILLE DE LIFFRÉ AU PROGRAMME ACTEE+ FONDS CHÊNE SAISON 6

VU l'article L174-1 du Code de la construction et de l'habitation ;

VU la délibération n°2025_XXX du Conseil municipal de Liffré, en date du 18 décembre 2025 actant la création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités ;

VU l'arrêté du 28 novembre 2022 paru au JORF du 09 décembre 2022 ;

VU le Cahier des Charges du Fonds CHÊNE Saison 6 du programme ACTEE+ ;

Samuel GATTIER, Conseiller délégué au Développement durable, rappelle à l'assemblée que le programme ACTEE+ (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) est un programme ambitieux porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Ainsi, dans le contexte d'une nécessaire accélération des actions d'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités, le programme ACTEE+ vise à apporter un soutien aux collectivités territoriales, à travers deux grands axes :

- Une aide financière, permettant de réduire les coûts organisationnels et opérationnels en amont des travaux de rénovation énergétique.;
- La mise à disposition d'un centre de ressources à destination des collectivités et de leurs agents en charge des économies de flux.

La Ville de Liffré, lauréate du Fonds CHÊNE saison 5, souhaite aujourd'hui présenter sa candidature au lot n°1 du Fonds CHÊNE Saison 6 du Programme ACTEE+. Cette candidature vise à solliciter un co-financement pour la reconduction du poste d'économe de flux. Pour un Contrat à Durée déterminée, par exemple, le financement peut aller jusqu'à 40 % du coût brut chargé du poste, jusqu'au 30/09/2026.

L'action de l'économe de flux permettra de continuer le travail d'analyse du bâti communal et des consommations d'énergie afférentes, puis de proposer aux décideurs des préconisations afin de les guider dans des programmes fonctionnels de rénovation. Cette action ambitieuse s'inscrit dans la massification des projets en vue de la préservation et de l'amélioration du patrimoine communal, ainsi qu'en vue de l'atteinte des objectifs d'économies d'énergie fixés par le décret tertiaire (-40 % en 2030, -50 % en 2040 et -60 % en 2050).

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à présenter la candidature de la ville au Fonds CHÊNE Saison 6 du programme ACTEE+, lot n°1,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501521-20251218-2025_233-DE

- AUTORISE le Maire de Liffré ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr